
COMMISSION 4 : FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES

POLITIQUE 41 - FINANCES, MOYENS DES SERVICES

41-12 SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE RENNES CITÉ MÉDIA RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

En application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous le rapport d'activité 2020 de la Société d'économie mixte locale (SEML) « Rennes Cité Média » (RCM).

I – PRESENTATION DE LA SOCIETE

1) Objet et historique

La société Rennes Cité Média porte TVR - Rennes 35 Bretagne chaîne de télévision locale née en mars 1987 sous le nom de TV Rennes.

Pour accompagner le développement de TVR - Rennes 35 Bretagne, notamment dans sa démarche de diffusion par voie analogique hertzienne terrestre sur un territoire plus large couvrant le département de l'Ille-et-Vilaine, et conformément à ses engagements auprès du CSA, la société RCM avait décidé d'augmenter en deux étapes son capital par émission de 12 500 nouvelles actions d'une valeur de 120 € chacune pour un montant global de 1 500 000 € dont un nominal de 357 954,55 € correspondant à 28,64 € par action (valeur arrondie) et une prime d'émission de 1 142 045,45 € correspondant à 91,36 € par action (valeur arrondie).

Après une première augmentation de capital (permettant d'accueillir, en 2006, au sein du capital de RCM, le Département d'Ille-et-Vilaine, la société Ouest-France et la société Crédit Mutuel de Bretagne), le Conseil d'administration, en sa séance du 19 décembre 2007, a réalisé la seconde augmentation de capital, décidée le 23 novembre 2007, au profit des Caisses d'Épargne à travers leur société "Société CEPBL Communication".

Afin d'améliorer la présentation de son haut de bilan et en faciliter la lisibilité, la Société a décidé en Assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2014 de réduire son capital social par incorporation des pertes antérieures et de certaines réserves prélevées sur les postes "autres réserves", "prime d'émission" et "écart de réévaluation" présents au bilan pour une somme totale de 542 904,55 €.

2) Répartition du Capital

Au 31 décembre 2014, le capital social était divisé en 34 500 actions pour atteindre 445 050 € sans modification de la répartition du poids de chaque actionnaire.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2014, afin de permettre la sortie de l'actionariat de la Caisse d'Épargne qui le sollicitait depuis plusieurs années, RCM a décidé le rachat (à la valeur de l'euro symbolique) et l'annulation des 4 200 titres détenus par la CEBPL.

Cette nouvelle réduction de capital, effective après avoir été entérinée par le Conseil d'administration du 29 janvier 2015, porte, dès lors, le capital social à 390 870 € nouvellement réparti en 30 300 actions comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de participation
Ville de Rennes	9 211	30,40 %
Ville de Rennes en portage	1 762	5,81 %
Rennes Métropole	6 900	22,77 %
Ouest France	4 191	13,83 %
Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes	2 761	9,11 %
Département d'Ille-et-Vilaine	1 725	5,69 %
Télégramme de Brest	1 725	5,69 %
Crédit Mutuel de Bretagne	1 400	4,62 %
Parc Expo Rennes	345	1,14 %
Lepage Electronique	158	0,52 %
GER TV	120	0,40 %
Divers actionnaires individuels	2	0,02 %
Total	30 300	100 %

En 2020, aucun changement n'a été constaté dans les participations.

II – ACTIVITE DE LA SEM EN 2020

Les principaux éléments du rapport d'activité présenté par la société sont les suivants :

2020 restera une année bouleversée par la crise sanitaire, difficile, impactante pour l'activité de la chaîne, mais aussi marquée par la démonstration de sa capacité à évoluer et à s'adapter aux nouvelles attentes du public et des acteurs locaux.

TVR aura réussi à maintenir son équilibre budgétaire grâce au soutien confirmé des collectivités, à sa gestion rigoureuse et à la mise en place de nouvelles offres commerciales adaptées au contexte.

Poursuivre la mission d'informer en période de crise sanitaire

Les périodes de confinement ont impacté le travail des équipes de TVR : impossibilité de recevoir des invités en studio, nécessité de sécuriser le travail des journalistes sur le terrain. Il était néanmoins indispensable de maintenir un travail de couverture de l'information locale de qualité, avec un positionnement éditorial privilégiant la mise en avant des actions solidaires qui se sont mises en place en Ille-et-Vilaine.

Les équipes ont appris à travailler autrement en utilisant les plateformes de visio, et ont ainsi pu maintenir la grande majorité des programmes d'actualité et des magazines thématiques (économie, politique, culture, sport, etc.).

La chaîne a également complété la grille des programmes avec de nouvelles émissions répondant au quotidien des Breilliens confinés, et co-construites avec des acteurs du territoire : coaching vocal avec l'Opéra de Rennes, séances de sport avec la société rennaise Lion Coach et des programmes à destination des scolaires (primaires et collèges).

TVR a ainsi souhaité proposer une offre se démarquant fortement de l'information souvent anxieuse délivrée par les chaînes d'information en continu.

Etre une solution pour les organisateurs d'événements empêchés

Cette année aura été marquée par l'annulation, ou au mieux par la tenue en jauge très limitée, de tous les événements sportifs, culturels, économiques. TVR s'est très rapidement positionnée comme un apporteur de solutions pour les organisateurs de ces temps forts qui ne pouvaient avoir lieu dans les conditions habituelles, en public. Aussi, TVR a mis à disposition ou loué son studio, et plusieurs dizaines d'événements ont pu se faire en

distantiel, à destination du grand public, ou pour un public ciblé dans le cadre d'événements d'entreprises.

TVR a également monté des partenariats avec les acteurs culturels (Orchestre national de Bretagne, Opéra de Rennes, Cercle celtique de Rennes, etc.) et sportifs pour augmenter le volume de ses captations et retransmissions depuis les salles de spectacles ou les lieux de rencontres sportives du territoire. Des événements spécialement montés pour leur retransmission TV.

Il était primordial que TVR, grâce à son savoir-faire et ses moyens techniques, sa capacité à diffuser au plus grand nombre *via* la TNT/Box/web, contribue à maintenir le lien entre les organisateurs d'événements, leurs partenaires et leurs publics.

Poursuivre le soutien à la filière de création audiovisuelle et cinéma

Comme l'ensemble des métiers du monde de la culture, les acteurs de l'audiovisuel et du cinéma ont beaucoup souffert des reports de tournages ou de la baisse de leur accueil en Bretagne. Aussi il était important que les engagements de TVR dans les projets se poursuivent, sans délais. La chaîne a continué à étudier les propositions, à finaliser son implication dans les films, pour donner des perspectives à ces professionnels, car ces activités se mesurent sur le temps long et l'impact de la crise sera mesurable dans plusieurs mois, voir plusieurs années.

En conclusion, l'année 2020 aura permis de confirmer l'engagement de TVR auprès des acteurs du territoire, dans un souci de responsabilité sociétale et d'utilité sociale.

III – SITUATION FINANCIERE EN 2020

1) Le compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Malgré le contexte sanitaire et le ralentissement de l'activité, l'exercice 2020 s'est soldé par un excédent de 44 694 € (59 230 € en 2019), constitué par :

- Un **résultat d'exploitation** qui se dégrade mais demeure positif à hauteur de 1 445 € (48 952 € en 2019)

On peut souligner :

- La diminution du chiffre d'affaires qui atteint 869 162 € (- 231 678 € soit – 21 % par rapport à 2019), malgré le développement de nouvelles émissions (ex : Nouvel(le) R) et de prestations (ex : Studio Events) et en conséquence de l'annulation de nombreuses captations (Tout Rennes Court, SPACE, Marathon Vert, etc.). Ces annulations, qui concernent également les concerts, impactent à la baisse les droits de diffusion stockés (- 70 792 €).
- La stabilité du niveau des subventions à 1 975 199 € (+ 16 624 € soit + 0.8 % par rapport à 2019, le nombre de captations sportives réalisés par RCM, dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens avec la Région Bretagne étant supérieur à celui de 2019).
- La baisse corrélative des achats et charges externes (- 203 786 € soit – 15 % par rapport à 2019) notamment en ce qui concerne les achats de coproductions (annulations de nombreux concerts), les charges de fonctionnement comme les fluides (résultat d'installations moins consommatrices), les frais de déplacements et réceptions (moins d'activité), les frais de location de locaux (soutien de la Ville pendant le confinement).

-
- La baisse significative des charges de personnel soit - 115 773 € (- 8 %) sous l'effet des aides de l'État (chômage partiel indemnisé et exonéré de charges) mais également du moindre recours aux intermittents (réalisations en interne) et au non- remplacement des arrêts maladie.
 - Enfin, l'enregistrement d'une provision pour dépréciation d'un compte client dans le cadre d'un litige avec une société de régie en liquidation (43 K€).

- Un **résultat financier** faible à - 264 € (- 1 115 € en 2019).

- Un **résultat exceptionnel** favorable de 43 513 € (+ 11 393 € en 2019) en lien avec une subvention exceptionnelle de la Région et la réintégration de commissions non rétrocédées suite à la fin d'un litige.

2) Le bilan au 31 décembre 2020

Après impact du résultat, les capitaux propres atteignent, au 31 décembre 2020, 605 165 € (pour 564 671 € en 2019) dont 2 625 € correspondent à des subventions d'investissement ; ainsi, la situation nette s'élève à 602 540 € pour 557 846 € en 2019.

Synthèse :

En application des dispositions de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2020 de la SEML (Société d'économie mixte locale) « Rennes Cité Média » (RCM) est présenté à l'Assemblée départementale.

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver le rapport d'activité 2020 de la Société d'économie mixte locale Rennes Cité Média.

LE PRESIDENT

Jean-Luc CHENUT